

P R E A V I S No 6

Politique de la jeunesse
Création d'un poste de délégué jeunesse et d'un poste d'animateur jeunesse
Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée
« Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives
en réponse à l'insécurité urbaine »

Renens, le 28 août 2006

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de présenter la politique de la jeunesse que la Municipalité entend mettre en place à Renens, ainsi que les moyens de la concrétiser, par la création d'un poste de délégué jeunesse et par le renforcement du poste d'animateur du service Culture-Jeunesse-Sport en direction de la jeunesse.

Ce projet, en travail depuis 2001, est conçu comme le point de départ d'une démarche qui s'inscrit dans la durée, avec une vision globale de la politique de la jeunesse, impliquant à la fois les jeunes qui vont bien et ceux considérés comme « à risques ». La mise en place de mesures concrètes en complément aux activités du Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) fera de Renens une commune clairement investie dans ses responsabilités envers la jeunesse, à l'instar d'autres villes de Suisse romande, comme Vevey ou Lausanne par exemple.

Confiée jusqu'en décembre 2005 à la Direction du service de la Sécurité sociale, la réflexion a été ensuite placée sous la responsabilité de la Direction du service Culture-Jeunesse-Sport, mandaté clairement par la Municipalité pour développer et instaurer une véritable politique de la jeunesse, en collaboration étroite avec les autres directions, essentiellement Sécurité sociale et Sécurité publique, mais dans une vision transversale de la politique de la jeunesse qui concerne finalement l'ensemble de la population.

Le présent préavis constitue la réponse de la Municipalité à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet « pour une réflexion autour de formes d'intervention préventive en réponse à l'insécurité urbaine » et à l'interpellation de Mme Karine Clerc Ulloa « Pour une vraie politique de la jeunesse ».

Il s'articule de la manière suivante :

1. Historique	2 - 3
2. Politique de la jeunesse	3 - 6
a. Définition	4
b. Politique de la jeunesse à Renens	4 - 5

c. Infrastructures existantes dans la région	5 - 6
d. Exemples d'autres villes	6
e. Collaborations possibles	6
3. Faiblesses de l'actuelle politique de la jeunesse de Renens.....	6 - 8
4. Objectifs et exemples d'actions concrètes	8 - 9
5. Création d'un poste de délégué à la jeunesse et renforcement du poste d'animateur en direction des jeunes	9 - 10
6. Descriptifs de fonctions	10 - 11
a. Descriptif général de la fonction de délégué	10 - 11
b. Descriptif général de la fonction d'animateur	11
7. Travail transversal en réseau	11 - 12
8. Incidences financières	12
9. Conclusions	12 - 14
<u>Annexe</u> : Activités "jeunesse" soutenues par la Commune de Renens – Liste exhaustive.....	15 - 16

1. Historique

En octobre 2001, une motion intitulée « Pour une réflexion autour de formes d'intervention préventive en réponse à l'insécurité urbaine » et demandant la création d'un poste d' "animateur-médiateur jeunesse-éducateur de rue" a été déposée par Madame la Conseillère communale Danielle Pittet.

Suite à cette motion, la Municipalité a créé un groupe de travail composé de représentants des services de la Sécurité sociale, Culture-Jeunesse-Sport et Sécurité publique, des établissements scolaires, du CRA et du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). Après plusieurs réunions, le besoin et la pertinence d'un tel poste ont été mis en évidence dans un rapport daté d'octobre 2002, établi sous la Direction du service de la Sécurité sociale qui a, comme l'ensemble des partenaires investis dans ce groupe de travail, souhaité inscrire ces réflexions dans le cadre général de la politique de la jeunesse. Ce rapport a été présenté au Conseil communal comme réponse partielle à la motion Pittet, la Municipalité ayant accepté les conclusions et le principe de la création d'un poste de médiateur jeunesse, et mandaté le service de la Sécurité sociale pour poursuivre une réflexion concernant le rattachement ou non du médiateur au service Culture-Jeunesse-Sport et préciser son mandat.

En 2003, le développement du projet a été suspendu au vu des finances de la Commune, subordonnant la création de ce poste à l'obtention de financements complémentaires, en particulier du canton.

Des démarches ont continué dans ce sens et en septembre 2005, suite à différents contacts établis entre la Commission fédérale des étrangers (CFE) et la Direction du service de la Sécurité sociale, la CFE fait part de son engagement à soutenir financièrement la mise en place du projet. Un montant de Fr. 120'000.--, réparti sur 2 ans est confirmé, sous condition que le projet démarre avant 2006 puisqu'il entre dans un programme spécifique devant se terminer en décembre 2007.

Le 8 septembre 2005, la Municipalité répondait à l'interpellation "Pour une vraie politique de la jeunesse" de Madame la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa qui s'enquerrait de l'état du projet, en disant que la mise en place du poste de médiateur jeunesse faisait partie de ses priorités.

Parallèlement, la Commission cantonale pour la prévention et lutte contre la toxicomanie (CCPLT), également contactée par la Direction du service de la Sécurité sociale, s'était prononcée sur un soutien pouvant atteindre Fr. 100'000.-- par année, sur 2 ans, mais en précisant que la décision définitive était du ressort du Conseil d'Etat. Celui-ci allouera finalement une somme unique de Fr. 60'000.--, confirmée par une convention entre le canton et la Municipalité signée en juin 2006.

En novembre 2005, suite à un nouveau rapport rédigé conjointement par les Directions des services de la Sécurité sociale et Culture-Jeunesse-Sport, la Municipalité avait transmis à la Direction de ce dernier service la responsabilité du projet, estimant qu'il faisait désormais partie du développement de la politique de la jeunesse et donc directement dépendant de ce dicastère.

La Municipalité mandate donc la Direction du service Culture-Jeunesse-Sport afin qu'elle établisse un état de situation de la politique de la jeunesse à Renens. Un rapport dans ce sens lui est soumis en février 2006, tenant compte des résultats des nombreuses réunions du groupe de travail « motion Pittet », dont la dernière de novembre 2005, mais également des situations vécues par d'autres villes ou régions, notamment Lausanne, Vevey ou l'Ouest lausannois et des collaborations possibles. Ce rapport permet dès lors à la Municipalité de prendre position le 24 mars 2006 sur la mise en place de mesures concrètes en créant le poste de coordinateur jeunesse rattaché à la Direction du service Culture-Jeunesse-Sport.

Ces discussions, la période de changement de législature, ainsi que la volonté de la Municipalité de déposer un préavis, dans l'option de ne pas mettre en place un projet dans la précipitation et sans la participation et l'accord du Conseil communal ont finalement empêché Renens d'entrer dans le délai demandé par la CFE pour obtenir sa subvention, conditionnée au démarrage du projet en avril ou au plus tard en juillet 2006.

Cet historique, qui peut paraître long aux yeux de certains, permet également de rendre compte des nombreux débats qui ont eu lieu au sein de la Municipalité depuis le dépôt de la motion « Pittet ». Basées au départ sur la demande de création d'un poste d'"animateur-médiateur jeunesse-éducateur de rue", les discussions ont permis d'aboutir aujourd'hui à un projet global en faveur des jeunes de Renens, qui donnera à la quatrième ville du canton une assise solide en matière de politique de la jeunesse.

2. Politique de la jeunesse

En guise d'introduction et à des fins de clarté de vocabulaire, nous proposons de donner une définition des termes suivants, fréquemment employés dans les documents traitant de politique de la jeunesse (et à comprendre au féminin ou au masculin), et qui se réfèrent parfois à des formations, d'autres fois à des fonctions, d'où certaines confusions:

- Animateur socio-culturel : exerce sa fonction en principe intra-muros, dans des centres de loisirs ou des établissements médico-sociaux par exemple. Formation visant à organiser et mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social.
- Educateur social : fonction exercée intra ou extra-muros, visant à soutenir et encourager des individus ou des groupes d'individus en situation précaire : jeunes en difficultés ou handicapés par exemple.
- Travail social de proximité (TSP) : son objectif prioritaire s'articule autour de la réparation, voire de la reconstruction d'un lien social minimum. De manière générale, le TSP constitue l'un des maillons de la chaîne de la prévention contre la précarisation des

jeunes. La fonction est exercée par des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), au bénéfice d'une formation d'éducateur social le plus souvent.

- Médiateur jeunesse : assure une activité en matière de prévention primaire, « là où ça va bien, avant les éventuelles situations de crise » et un mandat de médiation. Formation d'éducateur, d'assistant social ou spécifiquement de médiation.
- Coordinateur jeunesse ou délégué jeunesse : assure le lien entre les différentes actions mises en place par les acteurs impliqués dans des activités jeunesse (établissements scolaires, clubs sportifs, associations culturelles) ; propose une politique en faveur de la jeunesse et garantit sur le terrain son application en accord avec les autorités. Formation d'éducateur, d'animateur socio-culturel ou formation universitaire en sciences sociales et politiques, avec expérience de terrain : encadrement de jeunes, gestion de conflits, prévention globale.

a. Définition

Selon la commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), la politique de la jeunesse est définie comme suit : "Politique de société qui prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération". (Rapport de la Commission fédérale de la jeunesse, "Les jeunes, cogneurs ou souffre-douleurs?", 1998, p. 15.)

Cette définition considère que les domaines de l'enfance et de la jeunesse sont transversaux et touchent de nombreux domaines d'action de l'Etat, respectivement de la Commune. Elle donne une ligne directrice claire, qui reconnaît une place spécifique à la jeune génération, dont l'âge s'échelonne pour la CFEJ, des moins de 18 ans à 25 ans. Cette définition introduit aussi l'idée du partenariat avec les jeunes: une réelle participation de leur part est nécessaire si l'on veut vraiment être à l'écoute de leur situation, de leurs besoins et de leurs attentes. Une véritable politique de la jeunesse doit être menée pour, avec et grâce aux jeunes.

Dans un document daté d'avril 2000, la CFEJ recommande que les politiques de la jeunesse développées sur les plans communal, cantonal ou fédéral s'appuient sur les trois principes suivants :

- politique d'intervention **pour** les jeunes – activités de soutien et d'information
- politique d'intervention **avec** les jeunes – participation à des processus initiés par des adultes
- politique d'intervention **par** les jeunes – représentation directe et autogestion des projets initiés par eux-mêmes

b. Politique de la jeunesse à Renens

Parallèlement à cette définition visant à associer les jeunes à une politique qui les concerne, un état des lieux a été établi afin de recenser ce qui se fait déjà dans la Commune. Présents dans tous les secteurs de la société et de l'économie, les jeunes sont concernés par les questions de formation, de protection, de prévention, mais aussi de santé, de participation à la vie sociale, etc. Même si la plupart d'entre eux appartiennent à une population "saine", une minorité de jeunes fait partie de groupes dits "à risques".

La liste des activités récapitulées dans le tableau I (voir annexe I) n'est pas exhaustive et les chiffres sont mentionnés à titre indicatif, certains montants n'étant pas uniquement destinés aux jeunes. Les chiffres se réfèrent aux montants inscrits au budget 2005 et les participations financières de tiers (par exemple participation des parents aux camps de vacances) sont déduites et certains salaires ne sont pas comptabilisés.

L'analyse de ces montants montre qu'un nombre important d'activités, non seulement de soutien et de prise en charge mais également d'animation, font partie de l'offre actuelle de la Commune en matière de jeunesse. On peut également relever que la grande partie de l'aide est d'ordre financier, à travers les subventions versées aux différents partenaires actifs avec les jeunes et le soutien aux activités récréatives.

Cependant, force est de constater une dispersion des actions, un manque de coordination et une faible visibilité de la politique menée.

Une politique de la jeunesse se doit de dépasser une attitude protectionniste. Elle relève d'une politique transversale, qui implique plusieurs instances privées ou publiques. Elle ne peut certes pas solutionner tous les problèmes, mais elle doit intégrer les jeunes et leur permettre de bénéficier de conditions optimales au développement de leurs potentialités. Elle doit en outre favoriser le sentiment d'appartenance et de participation en mettant en place un environnement dans lequel les jeunes se sentiront des citoyens actifs et engagés.

c. Infrastructures existantes dans la région

De manière générale, il faut distinguer les structures "intra-muros", telles que centres de loisirs animés par des animateurs socioculturels par exemple et les activités "terrain", telles que celles pratiquées par les travailleurs sociaux de proximité.

- Lausanne :

Augmentation de l'activité du délégué à la jeunesse de 60 à 100 % dès le 1^{er} janvier 2006.

Engagement de trois travailleurs sociaux de proximité dès le 1^{er} janvier 2006, rattachés au service de la jeunesse et des loisirs.

- Ouest-lausannois :

La convention d'entente intercommunale entre les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, St-Sulpice et Villars Ste-Croix pour le travail dans le domaine socio-éducatif intitulée "prévention jeunesse" a permis la mise en place d'une expérience pilote d'octobre 2002 à fin septembre 2004 et sa poursuite après septembre 2004 par l'engagement d'un éducateur de proximité à 100 %. Resté vacant après plusieurs défections successives des titulaires, le poste a été repourvu le 1^{er} mai 2006.

- Crissier :

Un poste d'animatrice de proximité à 80 % rattachée au centre de loisirs Transit.

- Ecublens :

Deux postes d'animateur (un éducateur à 70 % et un animateur à 80 % avec une expérience de travailleur social hors murs) et deux postes d'auxiliaires rattachés au centre pour la jeunesse.

- Prilly :
Un poste de travailleur social hors murs à 50 % dont l'action est orientée principalement sur la prévention toxicomanie.

d. Exemples d'autres villes

Dans les villes de plus grande importance, comme Lausanne et Sion ou plus ou moins équivalentes à celle de Renens, comme Yverdon-les-Bains et Vevey par exemple, il existe non seulement un travailleur social hors murs chargé des activités terrain, mais également un délégué ou coordinateur jeunesse, en général à temps partiel, qui applique et développe les directives des autorités communales en matière de jeunesse.

e. Collaborations possibles

- Avec les professionnels de Lausanne;
- au niveau régional, avec les personnes en poste dans les communes de l'Ouest lausannois, en proposant par exemple la constitution d'un groupe de travailleurs sociaux de proximité de l'Ouest;
- au niveau cantonal, avec les autres travailleurs sociaux hors murs et délégués jeunesse coordonnés par Rel'ier, dont la mission est, au sein de l'Association du Relais, de renforcer spécifiquement le réseau du domaine des toxicodépendances;
- au niveau romand, à travers les réunions trimestrielles des délégués jeunesse de Suisse Romande.

3. Faiblesses de l'actuelle politique de la jeunesse de Renens

Si l'on se réfère aux recommandations de la CFEJ mentionnées ci-dessus, on peut dire que la politique de la jeunesse de Renens s'inscrit dans le premier principe, soit celui d'une politique **pour** les jeunes. Cependant, le soutien apporté par la ville est principalement financier, à travers les subventions versées aux différents clubs et associations comptant des jeunes et à certaines structures sociales. Le renforcement de ce soutien financier est d'ailleurs étudié actuellement par la Municipalité dans le cadre de l'élaboration du budget et du programme de législature. Par ailleurs, une aide plus conséquente, notamment en matière d'information et de prise en charge des jeunes qui ne vont pas bien, améliorerait encore ce premier principe d'une politique **pour** les jeunes.

Les conclusions du groupe de travail "motion Pittet" énoncées dans le rapport d'octobre 2002 mettent en évidence "le besoin urgent de privilégier la prévention primaire la plus large possible et le travail transversal entre les multiples intervenants socio-éducatifs, contribuant ainsi à renforcer le réseau social". Concrètement, il s'agit de mettre en place des mesures permettant d'intervenir "là où ça va bien, avant les éventuelles situations de crise", mesures qui doivent préserver et consolider l'existant mais également anticiper la péjoration éventuelle d'une situation qui serait détectée comme "à risque".

Une réunion d'information sur l'état du projet et à laquelle ont été invités les anciens membres du groupe de travail et des nouveaux représentants des institutions concernées a

eu lieu en novembre 2005. Elle a été l'occasion d'exprimer l'inquiétude devant l'évolution de la situation, et l'importance d'agir rapidement. En effet, selon eux, même si les besoins sont toujours les mêmes, la situation s'est tendue depuis 2002 et il y a aujourd'hui urgence face à la recrudescence de problèmes de comportement de la part de certains jeunes. Différentes raisons, latentes auparavant, ont pu être formulées plus clairement:

- oisiveté engendrée par l'absence de projet professionnel après la scolarité obligatoire;
- précarisation socio-économique;
- désarroi social de certaines familles qui ne peuvent plus jouer leur rôle éducatif ;
- absence de projet;
- mal-être vécu par de plus en plus de jeunes et de plus en plus tôt;
- concentration dans certains quartiers de personnes vivant de grandes difficultés socio-économiques;
- consommation plus importante de cannabis et d'alcool;
- diminution voire disparition du respect de l'autorité en général
- difficultés liées à la migration et au durcissement de la politique fédérale en la matière.

Ces observations peuvent être mises en parallèle avec celles faites à Lausanne et qui ont amené au constat suivant : "Autant ont été identifiées auparavant les ruptures brutales de liens sociaux pour des raisons diverses (toxicomanie, absence de formation professionnelle, ruptures familiales), autant les formes actuelles de rupture se caractérisent-elles par un désinvestissement progressif et durable dans les différents champs qui relient un individu à la société (scolarité, formation professionnelle, famille, loisirs). Les liens avec les différentes institutions sociales ne sont donc pas totalement rompus, mais deviennent très ténus" ¹.

Par ailleurs, la Municipalité a été confrontée en 2005 à la situation financière précaire de trois clubs sportifs intégrant des jeunes, le FC Renens, le Tennis club et le HC Renens. Une partie de ces difficultés ont pour origine, selon leurs responsables, l'impossibilité pour certains parents de s'acquitter des cotisations pour leurs enfants : une famille sur trois ne paie plus sa part. Il apparaît à ce sujet que le soutien de la Commune est identique à celui engagé depuis 1998 ², à savoir l'octroi d'un montant global de Fr. 500.-- par club et de Fr. 25.-- par enfant inscrit. Il convient toutefois d'ajouter à cela que les secours communaux sont parfois sollicités par les assistants sociaux du Centre social régional pour aider des parents à payer les cotisations annuelles de clubs sportifs pour leur(s) enfant(s).

Le deuxième axe d'une politique de la jeunesse, soit celui d'une politique **avec** les jeunes, est appliqué lui aussi à Renens, avec l'encouragement à participer à des projets initiés par des adultes (notamment à travers le CRA), mais de manière limitée.

Par contre, le dernier principe – **par** les jeunes – n'apparaît pas dans les mesures de soutien existantes. En effet, la représentation directe et l'autogestion de projets initiés par les jeunes eux-mêmes sont deux démarches qui sont absentes de l'actuelle politique de la jeunesse de Renens. Il est à relever par exemple l'absence d'associations constituées par les jeunes eux-mêmes.

Le **avec** et le **par** les jeunes sous-tend la notion d'échanges. En effet, il ne s'agit plus ici pour les jeunes uniquement de recevoir (**pour**), mais également de participer. Cet engagement est une manière pour les jeunes de valoriser non seulement leur appartenance à une génération, mais aussi leurs attentes et leurs besoins. La nécessité d'un dialogue entre

¹ Rapport-préavis no 2005/47 du 30 juin 2005 de la Municipalité de Lausanne.

² Proposition de décision municipale du 1^{er} septembre 1998.

les jeunes, les autres générations et les autorités par l'intermédiaire d'un professionnel est donc indispensable à ces échanges, afin notamment de pouvoir "sentir" le quotidien et anticiper une éventuelle dégradation de la situation des jeunes par des réponses appropriées.

Les éléments à renforcer et à créer dans le cadre de la politique de la jeunesse à Renens sont donc liés aux trois principes, **pour**, **avec** et **par** les jeunes.

4. Objectifs et exemples d'actions concrètes

Forts de ce constat, un certain nombre d'objectifs spécifiques à la situation de Renens peuvent être posés, en rapport aux points faibles observés. Ils sont énoncés dans le tableau ci-dessous, avec des propositions d'actions concrètes pour leur réalisation. Elles concernent en priorité les professionnels de la jeunesse mais touchent également tous les autres acteurs qui ont des liens avec les jeunes. Il va sans dire que les actions de soutien déjà mises en place doivent être reconduites.

Objectifs	Exemples d'actions concrètes
Renforcer la politique d'intervention pour les jeunes en matière de soutien financier	- augmenter la subvention par enfant destinée aux clubs sportifs
Renforcer la politique d'intervention pour les jeunes en matière de soutien aux jeunes en difficulté	- assurer sur le terrain une présence régulière et détecter les éventuelles situations "à risques" - orienter si nécessaire les jeunes en difficulté vers les bonnes structures de prise en charge - renforcer l'offre du service de la Sécurité sociale en matière de prise en charge (par des projets comme BIO R+ par exemple)
Renforcer la politique d'intervention pour les jeunes en matière d'information	- coordonner les actions liées aux jeunes avec les associations et les services administratifs de la commune - créer une commission extra-parlementaire
Renforcer la politique d'intervention avec les jeunes (Participation à des projets initiés par des adultes)	- mettre à disposition un local en gestion accompagnée ou renforcer celui du CRA - inciter et soutenir la création d'associations de jeunes - mettre en place un processus de dialogue entre jeunes et adultes - évaluer la pertinence de la création d'un parlement des jeunes
Développer la politique d'intervention par les jeunes	- soutenir les activités à l'initiative des jeunes, par exemple l'organisation d'un événement sportif ou culturel, la constitution d'une association, la création d'un journal de quartier, etc. - organiser un "Prix des jeunes"

De toutes ces intentions, il semble possible de poser un objectif global de politique de la jeunesse, qui pourrait être formulé de la manière suivante :

Mener un travail de fond pour mettre en œuvre une politique de la jeunesse coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Ville en partenariat avec les jeunes et les institutions privées, en privilégiant la prévention primaire la plus large possible.

5. Création d'un poste de délégué à la jeunesse et renforcement du poste d'animateur en direction des jeunes

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de renforcer le pôle Jeunesse du service Culture-Jeunesse-Sport en créant un poste de délégué à la jeunesse à 100%. Le terme de délégué a finalement été préféré tant à celui d'éducateur – marquant la volonté qu'il s'adresse à l'ensemble des jeunes et non seulement à ceux qui vont moins bien – qu'à celui de médiateur, dans le sens que ce poste est vu comme le noyau d'une politique de la jeunesse encore en évolution, à développer. Si une grande partie de son travail se passera « sur le terrain », son mandat sera aussi de développer la politique de la jeunesse à Renens.

La volonté du groupe de travail motion Pittet a dès le début été de l'intégrer fortement dans la vie et les structures communales. Le service Culture-Jeunesse-Sport, de par son rôle et ses fonctions actuelles (collaboration avec le CRA et les établissements scolaires, gestion du site d'Ondallaz) est clairement son « port d'attache », mais avec une volonté de transversalité nettement affirmée dans ses relations avec l'ensemble de l'administration communale, des écoles ou des associations.

Un des éléments reconnus par tous est la nécessité d'offrir au professionnel un encadrement d'équipe afin qu'il puisse échanger sur son quotidien et relayer les informations. La mise en place d'une vraie coordination permet de valoriser au mieux ce qui existe et garantit un développement pérenne d'une politique de la jeunesse. Certaines expériences menées dans la région et ailleurs ont montré que certains travailleurs sociaux hors murs par exemple, se sont rapidement trouvés démunis et isolés dans leur fonction.

Dans le but de renforcer sur le terrain l'action du délégué jeunesse, afin qu'il ne soit pas isolé dans ses activités, est apparue la nécessité et la possibilité, en fonction des personnes et des compétences en place, de renforcer de 40 % le poste d'animateur du service Culture-Jeunesse-Sport en direction de la jeunesse. Repourvu à 100 %, ce poste est partagé actuellement entre l'animation culturelle, représentant 60 % du temps de travail, et l'intendance de la Salle de spectacles, à raison de 40 %.

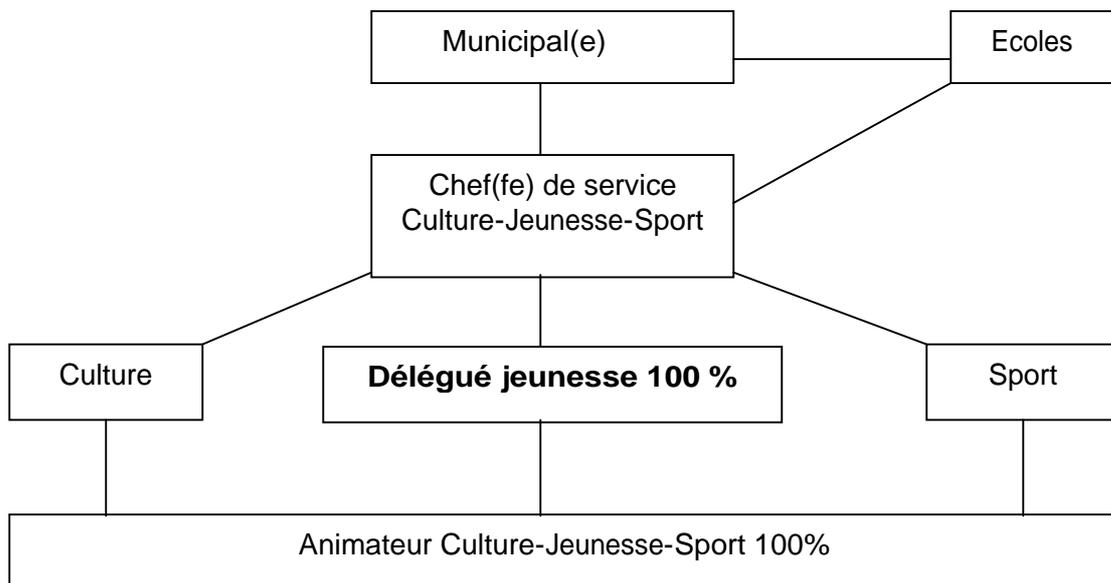
Par la nature du travail d'animation culturelle à Renens et la présence qu'elle implique sur le terrain (Place du Marché, Festival de théâtre en herbe, Fête de la musique, Piazzetta, Fête interculturelle), M. Florian Dutoit qui occupe actuellement le poste d'animateur a développé une bonne connaissance des jeunes de Renens, renforcée par son intérêt dans ce domaine, son expérience d'animation à la Piscine et au sein de l'Association Ruisseau d'amitié. Sa collaboration étroite avec le délégué jeunesse en tant qu'animateur permettra de constituer le début d'une équipe, de renforcer l'intégration des jeunes dans des projets culturels ou sportifs, en lien avec les autres activités du service Culture-Jeunesse-Sport. Cette association facilitera le développement de nouvelles activités, et le renforcement de celles qui existent déjà.

Le 40% de cette fonction d'animateur en direction de la jeunesse ne diminuera pas la fonction actuelle d'animation culturelle, même si une division nette de ces deux tâches n'est ni possible ni même par ailleurs souhaitable (les potentialités offertes de faire participer

activement des jeunes à l'animation culturelle par des petits boulots et des tâches spécifiques seront au contraire augmentées). Le poste à 40% affecté à l'intendance de la salle de spectacles ne sera pas repourvu pour l'instant et une étude sera réalisée afin d'analyser les conséquences financières et organisationnelles de ce changement.

En plus de l'intérêt manifesté par l'animateur du service Culture-Jeunesse-Sport de renforcer l'exercice de sa fonction auprès des jeunes, il apparaît donc possible de le libérer de ses tâches d'intendant au premier trimestre 2007, à moindre coût.

La future organisation du service Culture-Jeunesse-Sport peut donc être représentée telle que ci-dessous :



6. Descriptifs de fonctions

a. Descriptif général de la fonction de délégué

Développer et proposer une politique communale cohérente en faveur de la jeunesse renanaise de 12 à 25 ans. Préparer les stratégies et actions de cette politique afin de répondre aux besoins des jeunes en matière de loisirs et d'insertion socio-culturelle par différents moyens (animation socio-culturelle, prévention primaire).

Les principales missions du délégué jeunesse sont les suivantes :

- se faire connaître des jeunes et construire avec eux une relation de confiance;
- être présent dans les lieux de rencontre formels et informels des jeunes;
- informer les jeunes des soutiens existants;
- assurer la coordination entre les jeunes et les différents partenaires, notamment les services de l'administration communale ;
- donner un signe clair à la population de l'intérêt de la Ville pour la jeunesse;
- établir un bilan des forces et faiblesses des actions existantes;
- coordonner les informations entre les professionnels de terrain, les instances politiques et les différents dicastères concernées;

- encourager et soutenir la création de projets par les jeunes;
- opérer la liaison avec le réseau institutionnel local, régional et romand et établir des collaborations;
- promouvoir le développement de la politique de la jeunesse auprès des médias et des différents partenaires;
- sur la base de l'ensemble des réflexions menées, dans un délai d'un an après son entrée en fonction, établir un rapport détaillé à l'attention de la Municipalité avec des propositions inhérentes aux constatations faites.

Profil souhaité

Connaissances professionnelles :

- formation HES ou ESTS d'éducateur ou universitaire (SSP) avec plusieurs années d'expériences professionnelles;
- capacité d'analyse et de synthèse, vision globale;
- connaissances du réseau local en lien avec la jeunesse (professionnel et associatif) et du fonctionnement communal seraient un plus;
- connaissance usuelle des outils informatiques et bonnes capacités rédactionnelles.

b. Descriptif général de la fonction d'animateur

Permettre aux jeunes d'identifier la personne qui, sur le terrain, est le moteur d'un travail **avec** et **par** les jeunes. Le rôle de l'animateur est de motiver les jeunes à participer à la construction et au développement de projets culturels, sportifs ou de jeunesse.

Les principales missions de l'animateur jeunesse (40%), en collaboration étroite avec le délégué et en formant une équipe dont les formations et les rôles sont complémentaires, sont les suivantes :

- mettre en place des projets valorisants pour les jeunes en tenant compte de leurs attentes et de leurs besoins;
- contribuer à entretenir ou à restaurer le lien social auprès des jeunes;
- exercer une prévention primaire auprès des jeunes « à risques » en développant et entretenant sur le terrain un travail d'approche;
- assurer un travail en réseau.

Le rôle de la cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport sera d'assurer la supervision des activités et la gestion administrative (budget, personnel etc.) et de participer au développement de la politique de la jeunesse.

7. Travail transversal en réseau

Afin d'accompagner les activités du délégué et de l'animateur et de favoriser le travail en réseau, nous préconisons la mise en place d'un soutien sur trois niveaux, soit :

- Soutien « réseau » par la mise en place d'un groupe dirigé par la cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport et composé notamment de représentants des établissements scolaires (primaire et secondaire), du CRA, du Centre social régional (CSR), du service de protection de la jeunesse (SPJ), des services de la Sécurité sociale et de la Sécurité publique, se réunissant deux fois par année. Le mandat de ce groupe sera d'assister

régulièrement le délégué et l'animateur, de contribuer à la mise en place et au maintien de leur intégration dans le réseau et de les appuyer pour remplir leur mission. Les professionnels membres du réseau de soutien sont disponibles individuellement en dehors des rencontres annuelles pour toute question du délégué ou de l'animateur, particulièrement au début de leur entrée en fonction, pour leur donner une connaissance concrète des collaborations possibles (consultés sur ce point, les membres du GT « motion Pittet » ont réaffirmé la pertinence d'un tel réseau et leur disponibilité pour en faire partie).

- Soutien élargi, par la création d'une Commission extraparlamentaire Jeunesse composée des membres du réseau de soutien, auxquels se joindront des représentants de la Municipalité, des partis politiques et des associations. Le mandat de cette commission sera d'analyser l'évolution de la situation, d'en tirer les enseignements nécessaires et de contribuer à mettre en œuvre les moyens politiques et financiers permettant la résolution progressive des éventuels problèmes.
- Formation continue individuelle, avec si nécessaire une supervision personnelle régulière du délégué par un professionnel extérieur à la structure communale.

8. Incidences financières

Toutes les incidences financières ont été analysées et figurent dans le budget 2007. Elles comprennent le traitement du délégué jeunesse, dont la fonction correspond aux classes 16 – 19 de l'échelle des salaires (Fr. 71'166.-- = minimum classe 16 / Fr. 109'572.-- = maximum classe 19) en regard de sa formation et de son expérience, le traitement de l'animateur jeunesse, le montant nécessaire à la réalisation d'activités concrètes et les frais liés à son lieu de travail.

Le soutien du canton consiste en un montant unique de Fr. 60'000.--. De nouvelles pistes ont été explorées, pour l'instant sans résultat. Par contre, des soutiens financiers ponctuels en fonction des projets mis en place seront possibles par la suite, sur demande à d'autres instances, par exemple à la Commission fédérale contre le racisme, à la Commission fédérale des étrangers ou au Groupe d'intérêt jeunesse du Canton de Vaud. Ces soutiens seront exploités au mieux.

L'augmentation potentielle des tâches liées au secrétariat sera absorbée par le personnel en place, partant du principe que le délégué devra assumer également la partie administrative de son travail.

9. Conclusions

En fonction de ce qui précède et afin de permettre à la Commune de Renens de se doter d'une véritable politique de la jeunesse et de garantir sa pérennité, la Municipalité propose au Conseil communal les conclusions suivantes :

- L'engagement d'un délégué jeunesse à 100 %, qui donnera un signe clair à la population renanaise de la volonté des autorités de développer et renforcer son action **pour, par** et **avec** les jeunes; son entrée en fonction est souhaitée début janvier 2007.
- Le renforcement du poste d'animateur Culture-Jeunesse-Sport de 40 %, qui sera pour les jeunes une personne relais pour toute activité concrète sur le terrain; son entrée en fonction est souhaitée au premier trimestre 2007.

La Municipalité, par ce préavis, estime avoir répondu à la motion « Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine » et demandant la création d'un poste d'animateur-médiateur-éducateur de rue déposée en octobre 2001 par Mme la Conseillère communale Danielle Pittet et avoir donné suite à l'engagement pris en réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Mme Karine Clerc Ulloa et consorts intitulée « Pour une vraie politique de la jeunesse ».

—

En fonction de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 6 de la Municipalité du 28 août 2006,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

la réponse de la Municipalité à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée « Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine »;

AUTORISE

la Municipalité à engager un délégué jeunesse à 100 % et à renforcer de 40% le poste d'animateur Culture-Jeunesse-Sport;

AUTORISE

la Municipalité à porter au budget 2007 et suivants les montants nécessaires.

—

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Membres de la Municipalité concernés : Mme Myriam Romano-Malagrifa
M. Jacques Depallens

Annexe : Activités « jeunesse » soutenues par la Commune de Renens – Liste exhaustive

Domaines / projets	Montant /année
Service Culture-Jeunesse-Sport	
Culture :	
<ul style="list-style-type: none"> • Fête de la musique • Festival de Théâtre en Herbe • Piazzetta • Commission culturelle • Lanterne magique • Mérites culturels (et sportifs) 	10'000.-- 8'000.-- 10'000.-- 8'000.-- 1'800.-- 4'000.--
Jeunesse / écoles :	
<ul style="list-style-type: none"> • Centre de rencontre et d'animation (CRA) • Ondallaz • Réception jeunes de 18 ans et nouveaux bourgeois • Passeport vacances • Soutien à des activités sportives (entrées patinoire et piscine, sport scolaire facultatif) • Soutien à des activités culturelles (spectacles écoles) • Achat de matériel sportif • Manifestations scolaires • Subsidés pour la formation et les études • Devoirs surveillés • Office d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) • Service psychopédagogique scolaire • Enseignement spécialisé • Bibliothèque scolaire • Globlivres • Ludothèque • Service médical • Lausanne région 	550'000.-- 174'000.-- 2'000.-- 3'500.-- 24'000.-- 17'000.-- 7'000.-- 40'000.-- 168'000.-- 140'000.-- 30'000.-- 80'000.-- 453'000.-- 98'000.-- 18'000.-- 7'800.-- 27'000.-- 4'500.--
Sport :	
<ul style="list-style-type: none"> • Subvention aux clubs juniors • Animations sportives 	29'000.-- 13'000.--
Services Culture-Jeunesse-Sport et CTC	
Infrastructures :	
<ul style="list-style-type: none"> • Subvention à la piscine • Subvention au CIGM • Mise à disposition de salles de gymnastique • Centre sportif Censuy • Aménagements parc publics • Equipements sportifs 	713'000.-- 515'000.-- 23'000.-- 193'000.-- 40'000.-- 10'000.--

Service de la Sécurité Sociale	
Enfance : <ul style="list-style-type: none">• Accueil de jour• Crèches – garderies communales• Garderie et jardins d'enfants EFRE et autres• Subventions diverses petite enfance	237'000.-- 604'000.-- 525'000.-- 9'500.--
Parascolaire : <ul style="list-style-type: none">• Clinique dentaire• Réfectoires	20'000.-- 80'000.--
Activités sociales: <ul style="list-style-type: none">• Arc-en-Ciel• BIO R+	2'000.-- 50'000.--
Total	4'949'100.--